



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

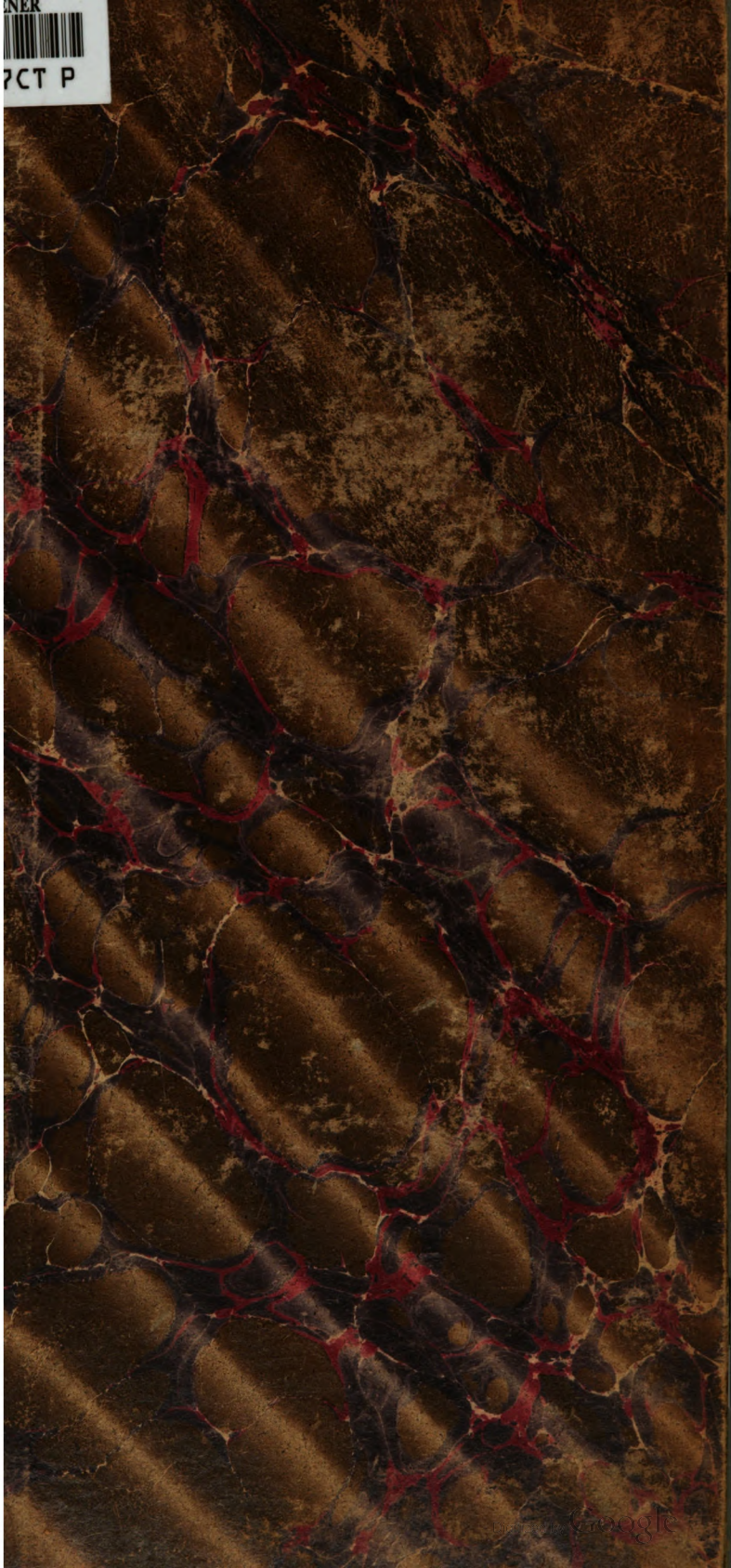
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NER



7CT P



Nat 2436.5



Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

ASSISTANT PROFESSOR
OF HISTORY

UNIVERSITY
LIBRARY.

LETTRE

D'UN

HOLLANDAIS INDÉPENDANT

A

LORD GREY.

Amsterdam,

CHEZ LES HERITIERS H. GARTMAN.

1833.

GRAHAM
VIZREVINO
YRASSIL

(den Tex)

LETTRE

D'UN

HOLLANDAIS INDÉPENDANT

*n. M. van
1833
(niet gescheiden den Tex)*

Lord Grey.

AMSTERDAM,

CHEZ LES HÉRITIERS H. GARTMAN.

1833.

Neth 2436.5

Harvard College Library
Von Maurer Collection
Gift of A. C. Coolidge
Jan. 12, 1904

As universal a practise as LYING is and as easy a one it seems, I
do not remember to have heard three good lies in all my
conversation, even from those who were most celebrated in
that faculty.

SWIFT.

DE L'IMPRIMERIE DE C. A. SPIN.

MONSEIGNEUR,

De bien sinistres ressentimens doivent agiter votre âme, pourque vous puissiez vous complaire à continuer avec tant d'acharnement le système d'oppression, de calomnie et de mensonges, que pour le malheur de votre pays et du mien vous avez adopté contre la Hollande et son infortuné Roi. Je n'en rechercherai ni la nature ni la cause; mais je me fais un devoir d'en signaler les effets.

Jesuis Hollandais, Milord! c'est vous dire que surtout en écrivant dans une langue étrangère, je possède peu de cette politesse, que votre compatriote Sterne rencontrait en France et qu'il a si admirablement dépeinte. Mes formes n'ont pas encore perdu tout-à-fait l'âpreté républicaine, qui distinguait mes ancêtres, et dans le désespoir où je suis de voir par suite de vos intrigues une patrie, que j'adore, réduite à choisir entre une guerre et une paix, également ruineuses, je n'ai pu résister au besoin que je sentais d'élever ma voix contre l'injustice, et je n'ai eu ni l'occasion ni le loisir d'envelopper la vérité dans des périphrases choisies. Je manque-

rai donc peut-être aux lois de la politesse, je crains beaucoup même que je n'observerai pas toujours les règles de la langue; mais certainement je ne trahirai pas la vérité.

Dans la lutte sanglante que votre Seigneurie a entamée contre mon pays, en apposant sa signature au traité du 22 Octobre, elle paraît n'avoir aperçu aucun sujet de crainte; sans cela Elle s'en serait peut-être abstenue.

La Hollande à peine séparée de la Belgique, sans alliés, sans marine, avec une armée puisée à la hâte dans les rangs de ses citoyens, vous paraissait sans doute une partie déjà trop dangereuse pour risquer contre elle les forces de l'Angleterre seule; une alliance avec la France vous a paru nécessaire pour exécuter vos honorables desseins. Cette alliance était après celle, qui eût lieu entre Charles II de honteuse mémoire et Louis XIV, la première de ce genre, dont l'Angleterre ait eu à rougir. Les motifs de l'une seraient-ils peut-être aussi vils que l'avaient été ceux de l'autre? Et l'or de Louis Philippe aurait-il été aussi puissant en Angleterre que celui de Louis XIV l'avait été?

Ou bien la peur d'une révolution, qui ne dévore que ses propres enfans, se serait-elle emparée de votre opiniâtreté aristocratique, et les chefs de la vieille Angleterre auraient-ils donné la main à la petitesse et au pédantisme doctrinaires pour se perdre avec eux dans l'abîme des théories et reculer devant chaque réalité plus forte que leurs combinaisons régulatrices?

Ou bien enfin est-ce une politique de sentiment et de sympathie libérale qui a poussé votre Seigneurie dans cette alliance monstrueuse ; et votre vieillesse blasée a-t-elle substitué aux sensations positives de l'âge mûr les ressources de l'imagination qui seules restent à la décrépitude ?

Certes, ce serait un beau spectacle que l'alliance intime des deux peuples les plus puissans de l'Europe, rivaux jusqu'à ce jour, maintenant amis fidèles et désintéressés, prêchant ensemble à l'Europe étonnée les principes sages et justes d'une liberté raisonnable, la tolérance religieuse et les mœurs publiques ; se montrant enfin de cette manière vraiment arrivés à ce point de civilisation, qui n'existe que là où l'estime publique est accordée à la vertu et aux talens réunis !

Si sur la foi d'un tel rêve votre Seigneurie s'est endormie dans les bras d'un diplomate apostat, je la plains ; mais je plains bien davantage le pays qui a placé au gouvernail un tel pilote. Eh quoi, Milord ! n'êtes-vous pas encore réveillé de ce beau rêve ?

L'Honneur et la justice ne vous ont-ils pas fait entendre leur voix ? ne se sont-ils pas accordés pour vous dire qu'après que l'Angleterre eut présidé au mariage malheureux de la Hollande et de la Belgique, il n'y avait aucun autre rôle que celui de conciliatrice, qui pût lui convenir lors d'une rupture entre des époux mal assortis ; mais que jamais il ne lui était permis, quelque fût son intérêt, de prendre parti contre son ancienne alliée ?

Ne vous ont-ils pas dit, que, si l'intervention d'un gouvernement étranger dans une dispute intestine était défendue en faveur du gouvernement légitime contre des citoyens révoltés, elle était indubitablement répréhensible lorsqu'elle avait lieu en faveur d'une population insurgée?

L'honneur et la justice ne vous avaient-ils pas défendu même la tentative de profiter des suites de la querelle domestique d'un pays voisin en faveur du gouvernement, auquel vous présidez si indignement, lorsque ce même gouvernement eut été appelé comme allié et conciliateur loyal?

Votre conscience ne vous disait-elle pas que du moment qu'on avait été assez heureux pour convenir d'une série de stipulations, qui quoique très onéreuses (1) avaient cependant été acceptées par le Roi des Pays-Bas, c'était une injustice criante que de revenir sur ce qui avait été fait, et de vouloir forcer un Souverain allié et ami à de nouvelles concessions ruineuses pour son peuple fidèle?

Et lorsque plus tard, le traité de Novembre 1831 eût été conclu, comment avez-vous pu vous imaginer que ce traité eût une force obligatoire soit pour votre pays, soit pour les autres puissances, tant que les parties qui y étaient appelées, n'y auraient pas donné leur assentiment?

Si cependant les plus simples notions de droit étaient tellement inconnues à celui qui préside au

(1) Protocoles du 20 et 27 Janvier 1831. Le Roi des Pays-Bas y a adhéré pleinement et entièrement, et cette adhésion a été acceptée par la Conférence dans le protocole du 18 Février 1831.

gouvernement de l'Angleterre, si l'on pouvait pardonner à son âge avancé un tel oubli de tout ce qui est juste et raisonnable, comment la loyauté Anglaise ne l'a-t-elle pas préservé du moins de ses aberrations postérieures? Comment se justifiera-t-il devant ses compatriotes d'avoir encore dernièrement changé de conduite et d'avoir exigé de nouvelles concessions?

Le voleur de grand chemin met le pistolet sur la gorge du voyageur, et lui demande la bourse ou la vie; il ne sort au moins pas de ce dilemme effrayant; mais en s'abaissant à jouer un rôle pareil, votre Seigneurie est allée plus loin. Elle a demandé la bourse, le Roi des Pays-Bas a déjà voulu la donner, et vous ne vous en êtes pas contenté. Il vous faut plus encore. En voudriez-vous à son existence?

Que si votre conscience n'a pu faire cesser l'infatuation, qui paraît vous occuper, du moins vous n'auriez pas dû perdre de vue l'intérêt national, qu'on a cru jusqu'ici avoir tant d'influence sur un ministre Anglais.

A cette occasion je ne ferai pas résonner à vos oreilles la doctrine surannée peut-être, et cependant si consolante pour l'humanité, que la politique doit regarder la vertu comme la source et le fondement de la Société, et que tel est l'ordre établi parmi les choses humaines que la prospérité des états est la récompense certaine et constante de leurs vertus, et l'adversité le châtimement infaillible de leurs vices. — Je ne vous demanderai

pas, quels fruits durables vous avez espéré recueillir pour le peuple Anglais de la lâche perfidie, avec laquelle vous avez trahi la confiance que le Roi des Pays-Bas se sentait l'obligation de vous accorder et dont il a donné peut-être trop de preuves. Votre politique est trop bornée pour que je lui indique des objets qui ne frappent pas immédiatement ses yeux éblouis.

Il y avait des intérêts moins éloignés qui n'auraient pas dû lui échapper.

Ministre Anglais, vous avez oublié que l'existence et l'indépendance de la Hollande étaient nécessaires à l'Angleterre pour ses communications avec le continent; vous n'avez pas su que la Belgique, du moment qu'elle serait séparée de la Hollande, aurait perdu le contrepoids, que les opinions sages de cette partie de l'agglomération politique créée dans l'intérêt Anglais semblaient offrir à l'Europe, et qu'après cette séparation elle serait, ou deviendrait sous peu tout-à-fait dévouée à l'intérêt français; que le choix d'un monarque à la solde du Gouvernement Anglais serait paralysé par le mariage de ce Prince avec une Princesse Française; qu'un pays dont la religion, les mœurs et le langage sont français, dont l'industrie, si déjà en grande partie elle ne désirait pas la réunion avec un royaume étendu, serait poussée par son intérêt à la désirer tôt ou tard; qu'un pays, dont l'armée remplie d'officiers français, était commandée par des généraux de la même nation dont un déjà est entré dans le ministère Belge; qu'un peu-

ple enfin dont tant de souvenirs sont français, surtout dans ces tems où le principe de la *Souveraineté du peuple* prend de plus en plus consistance, ne pouvait manquer d'être en fort peu de tems Français de nom, comme déjà il l'est de coeur; qu'en tout cas un tel royaume, de nouvelle fabrique, entièrement dépourvu de racines, ne pouvait offrir pour l'avenir aucun gage de sûreté à l'Angleterre.

Ministre Anglais, vous avez commis une faute bien plus grave, mais dont tout Hollandais vous est reconnaissant; vous avez par vos injustices non seulement aliéné de votre pays le coeur de ces Hollandais, dont l'amitié est si nécessaire à l'Angleterre par rapport à sa position en Europe, mais vous avez réveillé dans leur âme ces anciens souvenirs d'indépendance, de force et de gloire, qui dans l'intérêt de votre pays n'auraient pas dû être excités et qui n'auraient pas trouvé l'occasion d'éclater, si la protection dont votre pays a feint de les honorer, leur avait été réellement accordée. Ce réveil donné à l'esprit national Hollandais est-il dans les intérêts de votre patrie? Je me trompe fort ou vous la servez bien mal en poussant au désespoir une nation qui lui était attachée sous tant de rapports.

La Hollande matériellement heureuse et florissante sous la protection de l'Angleterre était une alliée fidèle et utile. Abandonnée par l'Angleterre, elle sera bien à la fin forcée de faire la guerre à la Belgique; le sort des armes est incertain, mais les antécédens sont là, pour faire croire qu'il ne

sera pas contraire à la Hollande; la France alors interviendra, et la Hollande réduite au désespoir sera vaincue, ou bien s'arrangera avec la France. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'influence française s'y établira, et tout le littoral, si précieux pour l'Angleterre, tombera sous l'influence de son plus dangereux ennemi. Que si d'un autre côté par un concours des circonstances, que personne ne peut prévoir, mais que l'expérience de l'Histoire et surtout celle de mon pays ne nous permet pas de nommer impossible, la Hollande parvint à maintenir ses droits par la force des armes; quelle honte et quelle perte l'Angleterre n'éprouverait-elle pas de son abandon?

Sous un autre point de vue encore la position de la Hollande méritait d'être appréciée par l'Europe, et surtout par l'Angleterre; l'embouchure d'un des principaux fleuves de l'Europe se trouve dans ce pays; l'industrie de ses habitants, leur perspicacité et leur richesse leur ont permis non seulement de conserver cette embouchure, mais encore de l'améliorer par des ouvrages de l'art. Je ne parlerai pas de la justice qu'il y a de laisser ce peuple jouir des fruits de son travail, et de lui laisser recueillir quelques avantages d'un fleuve, qui annuellement lui occasionne des frais énormes et expose toutes ses propriétés à des dangers incalculables. Auprès de vous, Milord! je ne fais pas valoir des raisons d'équité. Mais n'est-il pas toujours d'un puissant intérêt de conserver une position convenable et d'accorder même des avantages à un peuple que l'Europe et

surtout l'Angleterre doivent considérer comme préposé à l'entretien et à la garde de ce fleuve ?

Figurez-vous la Hollande au bout de quelque tems appauvrie et ruinée, abandonnant ou forcée d'abandonner à la merci des hivers et des débordemens le cours de ce fleuve; et consultez vos hydrologues sur les suites funestes et inévitables d'un tel état de choses; vous serez alors à même de concevoir sous ce rapport les intérêts de votre commerce, et vous commencerez peut-être par apprécier les droits de la Hollande à la reconnaissance Européenne.

Je m'abstiens de m'étendre sur l'intérêt Anglais compromis par vous vis-à-vis la France dans une alliance monstrueuse, qui permettra à l'empire Français de renaître en Europe, d'étendre à l'abri du pavillon Anglais sa marine et de faire vivifier jusque dans votre pays les principes relâchés de sa licence publique et privée.

Ami véritable d'une liberté raisonnable, comme vous prétendez l'être, Milord ! je ne suis ni radical Anglais, ni Jacobin Français, j'adore la liberté qui est compatible avec l'ordre et je crois à la possibilité de l'ordre sous un gouvernement qui ne reste pas stationnaire; mais je ne crois à la possibilité ni de l'ordre, ni de la liberté, du moment que je vois surgir par des mouvemens subits et désordonnés la lie de la société, pour remplacer tout ce qui s'est trouvé à la tête; ou que je vois établir par écrit un nouvel édifice gouvernemental dont les fondemens ne se trouvent ni dans les moeurs ni dans l'histoire d'un pays.

C'est cependant là que vous conduira votre alliance avec un pays, qui n'a pas connu jusqu'ici ce que c'était que la liberté; dont le gouvernement faible et désuni doit son existence à un principe, qui, quoique vrai au fond, y est mal appliqué.

Dans cette alliance vous serez nécessairement la dupe, par la raison bien simple, que le gouvernement avec lequel vous l'avez contractée n'est pas en effet maître chez lui; qu'il est sous l'influence d'une force étrangère, invisible peut-être pour vous, mais non pour tout homme d'état, qui mérite véritablement ce nom. A quoi vous sert la bonne foi prétendue du gouvernement actuel de la France quand sa stabilité est si incertaine? A quoi vous servira cette bonne foi, quand à chaque demande que les traités ou les conventions diplomatiques vous donnent le droit de lui faire, il peut opposer un refus fondé sur le prétexte de l'impossibilité de tenir en repos la faction qui le domine, ou qu'il craint?

Le mutisme des chambres Françaises pendant toute l'expédition d'Anvers aurait dû vous ouvrir les yeux sur la bonne foi et les véritables désirs de la nation qu'elles représentent. Toute l'opposition, naguères si fougueuse, est devenue muette, du moment qu'on avait pris les armes. Il y a des choses qui ne se disent pas en France; parce qu'au milieu de tout le bavardage de la tribune, le Français sait taire ce qu'il n'est pas prudent de dire, et parce qu'il est inutile de répéter ce qui est dans l'âme de chaque individu Français, quel-

le que soit d'ailleurs la couleur de son opinion politique.

Voilà encore la raison du silence du parti Dupin, du soi-disant *tiers parti*, dont l'influence accroit journellement en France. Celui qui ne connaît la France que par ses journaux et sa tribune, ne peut fixer les limites de la position séparée dans laquelle le philippiste Dupin et son parti se tiennent à l'égard du ministère Français; mais celui qui approfondit davantage les choses aperçoit bientôt les motifs réels, quoique non apparens, qui les guident.

Mais il sera toujours tems de se montrer, lorsque de tels projets seront mis en action, se dira peut-être la politique prévoyante de votre Seigneurie. Il en sera tems, Milord ! lorsque la France se sera rétablie de ses troubles intestins, lorsqu'elle aura entièrement organisé son armée et son matériel, aguerri ses soldats, et rendu à son armée la confiance morale; lorsqu'elle se sera irrévocablement attachée la Belgique; lorsqu'elle aura affaibli ou ruiné les fidèles alliés sur lesquels l'Angleterre aurait dû s'appuyer; lorsque les principes de sa licence se seront répandus par toute l'Europe et auront semé la division entre les peuples et leurs souverains; lorsque l'Angleterre sera tenue en échec par ses radicaux et par l'Irlande; et lorsque, par suite de votre alliance, vous serez parvenu à dégouter et à provoquer la méfiance ou même les sentimens hostiles des autres souverains de l'Europe. La Russie est parvenue à se débarrasser de

l'obstacle que la propagande Française lui avait soulevée en Pologne. Dieu veuille que par votre conduite absurde l'amitié, qui unissait cet empire à l'Angleterre, et la confiance, que ces deux pays s'accordaient mutuellement, ne se soient pas déjà tout-à-fait refroidies et altérées !

Pensez-vous, Milord ! qu'il sera tems alors, d'effectuer pour l'Angleterre, ce que déjà maintenant vous paraissez ne pas oser ?

Ne croyez pas cependant que j'appartienne à cette classe de politiques, qui conseilleraient une guerre contre la France ; une guerre de principes est à mes yeux aussi ridicule que dangereuse ; mais entre la guerre et une alliance étroite il y a un milieu, un point que la prudence d'un ministre Anglais n'aurait jamais dû dépasser. Il y avait cette fermeté inébranlable, cette protection dûe aux traités existans, cette politique conséquente avec elle-même, qui seules pouvaient sauver l'Europe et l'Angleterre. Il sera trop tard, il sera impossible de les déployer, lorsque, entraînée par des engagemens injustes et égoïstes, l'Angleterre elle-même aura par sa conduite sanctionné l'abus de la force, et reconnu une politique pire que celle des voleurs de grand chemin.

Enfin, Milord ! le beau rêve dans lequel une politique de sentiment et de sympathie paraît vous avoir assoupi, n'a-t-il pas encore été troublé par les voix hurlantes de vos radicaux et par les cris de la malheureuse Irlande ? vous avez déjà sanctionné le principe, que la voix du peuple, quoique non énoncée par ses légitimes représentans, devait être écoutée ; qu'un

contrat politique devait être déchiré, que des serments politiques cessaient d'être obligatoires, du moment qu'une partie du peuple l'exige. Que répondra votre Seigneurie aux radicaux anglais ou aux anti-Unionistes de l'Irlande, lorsque s'appuyant sur ces beaux principes, animés en secret ou ouvertement par la propagande française, les uns exigeront le nivellement des fortunes et les autres la séparation de l'Irlande et de l'Angleterre?

Il est impossible, Monseigneur! qu'un étranger qui ne vous connaît pas personnellement puisse croire à tant d'imprévoyance, et à un tel oubli des intérêts les plus sacrés du pays, qui vous a confié ses destinées.

Si c'était cependant l'erreur qui eût pu vous y entraîner, il n'y aurait que la trahison la plus notoire qui serait capable de persister dans une telle conduite.

Et cependant, Milord! vous continuez non seulement dans ce système, mais vous appelez à vous pour défendre le mensonge et la calomnie, dignes soutiens d'une telle cause! Dans une des dernières Séances de votre Parlement (1), vous avez porté le comble à tout ce qu'on pouvait attendre de la perfidie d'un traître, ou de la préoccupation d'un visionnaire. (2) Vous avez commencé, pour

(1) Séance du 5 Février 1833. Voyez the Courier du 6 Févr.

(2) He begged their Lordships to remember how he and his colleagues, on coming into office, found the relative situations of Belgium and Holland. The King of Holland had been a short time before expelled from the Belgian territory; soon after which a Conference was

vous disculper des attaques trop justes qu'un noble Lord avait dirigées contre vous, de rappeler dans la mémoire la position où vous aviez trouvé la question entre la Hollande et la Belgique lors de votre avènement au ministère. Permettez-moi de vous faire observer à cet égard, qu'à la vérité la Conférence avait déjà été réunie à cette époque, 1) *en qualité de puissances signataires des traités de Paris et de Vienne, invitées à DÉLIBÉRER DE CONCERT AVEC SA MAJESTÉ, (le Roi des Pays-Bas) sur les moyens de mettre un terme aux troubles qui avaient éclaté dans ses états;* et qu'un armistice avait été proposé, mais que rien, absolument rien n'avait encore été décidé, et le premier protocole où votre ministère ait pris part, celui du 17 Novembre 1830 qui fut le second protocole de la Conférence, traite encore de l'armistice à conclure. Les choses étaient donc à cette époque entièrement intactes; et pour justifier vos injustices postérieures, vous ne pouviez invoquer aucun acte de vos prédécesseurs.

La Conférence n'avait pas été convoquée comme vous vous êtes permis de le dire, afin de s'interposer et d'indiquer une ligne de démarcation entre les deux pays. Le protocole du 4 Novembre qui contient le but de la Conférence prouve, que vous

assembled, in order to interfere and point out a line of demarcation between the two countries that might be satisfactory to both, equally advantageous to both, and also tend to the general pacification of Europe. The line of demarcation was pointed out, such as it had been previous to 1790, and an eventual separation of both countries was agreed upon.

(1) Protocole du 4 Nov. 1830

n'avez pas compris, ou que vous avez depuis altéré le but de cette convocation. La base donc, Milord! vous le voyez, sur laquelle vous fondez votre justification est fausse et mensongère. Vous auriez mieux fait dans l'intérêt de votre défense de ne pas rapprocher votre conduite de celle de vos prédécesseurs, et de ne pas trahir en plein parlement la vérité consignée par écrit. (1) » La Séparation ce-
» pendant, dites-vous, avait été jugée nécessaire par
» vos prédécesseurs et les nouveaux Ministres devaient
» prendre l'affaire telle qu'elle se trouvait, pour la
» conduire à une fin juste et raisonnable."

Quel assemblage d'imprudences! Quoi! vous parlez dans tout ceci de *raison* et de *justice*! Vous parlez d'une *fin*! Vous avez oublié de nous faire connaître quelle sera cette fin et quel terme votre perspicacité y aura destiné.

» Mais la séparation du moins avait été jugée
» nécessaire." Je ne sache pas qu'aucun ministre Anglais, avant votre avènement, se soit expliqué dans ce sens; je crois avec vous que cette séparation était nécessaire, mais ce n'était pas à l'Angleterre ni à la Conférence de la dicter.

(1) That a separation was necessary, their Lordships might recollect that, subsequently to the Conference, a Noble Duke, well acquainted with those countries, acknowledged that a future union between them would be impossible. That Noble Duke having thought so, and the Administration of which he was the head concurring with him, there could be little doubt of the impracticability of such a union. What in that case was the duty of existing Ministers after accepting office? Why to take up the matter as it was left, and to conduct it to a fair and rational issue.

Il appartenait au Roi des Pays-Bas, autorisé à cet effet par les représentans de la nation, de la proposer. A l'Angleterre appartenait le beau rôle de coopérer au règlement des conditions par les parties intéressées; mais il lui était, du moins pour autant qu'elle désirait conduire cette affaire à une fin raisonnable et juste, défendu de dicter soit la séparation soit les conditions auxquelles elle devrait avoir lieu. Ce n'est pas non plus au sujet de cette séparation, que le noble lord auquel vous répondiez, vous avait attaqué. Il vous avait reproché les voies de fait dont vous aviez rendu complice l'Angleterre, et ce n'est pas répondre à cette attaque que de dire que la séparation avait été jugée nécessaire.

» Cette séparation, continuez-vous, existait, et » les ministres présens devaient tenter de la rendre » permanente, dans la forme la plus avantageuse » aux deux parties et à la paix de l'Europe. Telle » était votre intention." (1)

Comment, Milord! à votre âge, avez-vous pu vous permettre une violation aussi continuelle de la vérité! Un diplomate, qu'on dit être fort de vos amis, a cru pouvoir dire un jour, que la parole n'avait été donnée à l'homme que pour cacher ses pensées. Si vous ne l'avez pas reçue à cet effet, du moins vous vous en servez comme si votre ami avait raison.

(1) The separation of those countries then existed; and what the present Ministers had to do was advantageous to both countries, and to the peace of Europe. Such was their intention, as mentioned in the speech from the Throne, and to accomplish that intention, the best abilities of himself and his colleagues would be directed.

La séparation n'existait pas; elle n'existe pas même encore. Le devoir de la rendre permanente ne reposait pas sur le ministère Anglais. Son devoir était de rester neutre, et votre intention n'était pas d'effectuer la séparation dans la forme la plus avantageuse aux deux parties; vous avez prouvé le contraire. Vous n'avez fait qu'aggraver la situation de la Hollande et vous avez reculé à chaque pas qu'elle avançait. Vous avez coöperé à établir des conditions que la Hollande a acceptées, et non seulement vous n'avez pas forcé la Belgique à les approuver de son côté, mais vous avez retiré votre parole une fois donnée. Vous avez rédigé de nouvelles conditions en forme de traité, que vous avez voulu forcer la Hollande d'accepter. Maintenant vous allez encore plus loin et vous exigez de la Hollande de nouvelles concessions pas même contenues dans ce traité.

Voilà ce que vous avez fait; qu'on juge après cela de vos intentions.

Que parlez-vous d'avantage pour les deux nations, tandis qu'il est évident que vous sacrifiez les deux pays ensemble à des considérations étrangères à leurs intérêts? Que parlez-vous d'avantages pour les deux pays, quand tout ce que vous exigez entraînerait nécessairement la ruine de la Hollande?

Vous dites que vous avez voulu la paix de l'Europe! L'Europe vous croira, lorsque vous aurez agi en homme qui réellement veut la paix; lorsqu'après avoir énoncé vos désirs d'une manière claire et précise, votre volonté restera invariable;

elle ne vous croira pas, aussi longtems que vous voulez être injuste et toujours exiger de la partie avec laquelle vous négociez de nouveaux sacrifices toutes les fois, qu'elle fait une nouvelle concession.

L'Europe vous croira, lorsque vous en serez revenu aux idées claires et simples que son bon sens s'était formé jusqu'ici de l'état de paix ou de guerre; elle ne vous croira pas, aussi longtems qu'elle saura les navires Hollandais pris sur l'océan, détenus dans les ports Anglais; aussi longtems qu'elle saura que les soldats Hollandais, faits prisonniers par une armée agissant au nom de la France et de l'Angleterre réunies, ne sont pas rendus à leur patrie.

Sous les auspices de votre conduite et de vos absurdes théories, Milord! la paix de l'Europe a été entièrement compromise. Vous avez établi un nouveau droit des gens, qui, si les errements en étaient suivis, et si l'Europe ne venait pas bien vite le frapper de sa réprobation, compromettrait pour toujours la paix de l'Europe.

D'après ces nouveaux principes il serait permis au milieu de ce que vous appelez »état de paix,» et sans qu'il existe aucune déclaration de guerre, d'injurier, de molester un peuple et un Souverain ami et allié; de s'emparer de leurs propriétés qui se trouveraient sur votre territoire ou auraient été confiées à la mer sur la foi de cette paix; il serait permis d'envoyer des soldats armés, des vaisseaux de guerre, de l'artillerie, pour s'emparer de force d'un point où des troupes alliées et amies se trouvent; il serait permis de se tuer, de se faire des prison-

niers, et tout cela sans qu'on serait réputé être en état de guerre. Après cela veuillez me dire à quoi se réduit l'état de paix fondé sur une telle théorie, et en quoi les états de l'Europe, soi-disant civilisés, qui professeraient de tels principes, différencieraient des peuples, vivant uniquement de brigandage et de piraterie ?

Si vous n'avez pas encore troublé l'état de paix de l'Europe, ce n'est pas à vous que cela a tenu ; puisque vous avez fait tout ce qui était en votre pouvoir pour donner une fausse idée de la paix et des devoirs réciproques qu'elle impose aux nations.

Que le mot de « paix de l'Europe » ne sorte donc plus de la bouche de celui qui en a violé et faussé les notions les plus claires ; de celui qui ne la veut pas et ne peut la vouloir, puisque l'idée même lui en est inconnue et qu'on ne peut vouloir ce qu'on ne connaît pas.

Ne serait-il donc pas vrai, Milord ! que celui, qui même avec le dessein le plus louable, viole de propos délibéré les principes et les formes reçus du droit de gens, sur lesquels reposent la sûreté et le repos des nations civilisées, commet un acte infiniment préjudiciable au bien-être général ? Faire la guerre au milieu de la paix est injuste ; mais prétendre que par là on ne rompt pas la paix, que nonobstant cela l'état de paix continue à subsister, c'est commettre un crime contre l'ordre civilisé, c'est renverser toutes les notions de droit, c'est abolir tacitement l'état de paix, c'est

rendre la paix impossible, c'est corrompre tout l'avenir de l'Europe.

Voilà ce qui a été fait sous vos auspices, Milord ! voilà la manière dont vous vous y êtes pris pour conserver la paix de l'Europe ; absolument comme celui qui prétendrait faire durer éternellement le jour, en criant pendant la nuit que le soleil n'a pas cessé de luire.

» Vous n'avez voulu, » dites-vous, » que procurer à
» la Belgique la possibilité de son existence et de son
» indépendance ; à cet effet elle devait avoir le droit
» de protéger et d'augmenter son commerce ; elle ne
» devait pas être privée de ses communications continentales ; elle ne devait pas être exclue de la
» navigation de l'Escaut. — Sans cela réduite au
» désespoir, elle se jetterait dans les bras de la
» France. » (1) De tels raisonnemens, Milord ! ne justifient pas des injustices. La Belgique a voulu la séparation ; elle s'est révoltée pour l'obtenir. Dès ce moment, il ne s'agit plus entre elle et la Hollande que d'exécuter ce dessein. Si la Hollande avait demandé la séparation, rien ne serait plus

(1) They were not contending against Holland when they endeavoured to obtain for Belgium the right of protecting and increasing her commerce, and surely establishing her independence. This was the only sound policy that could be pursued ; it was absolutely necessary, for if Belgium was allowed to be deprived of her continental commercial relations, if she was excluded from the navigation of the Scheldt, it would only augment the discontent already brooding in the breasts of the inhabitants, and induce them to take any opportunity of righting themselves, even that so much dreaded by the Noble Earl of throwing themselves into the arms of France.

juste de la part de la Belgique que de dire : je l'accepte, pourvu que vous me la donniez telle, que je puisse subsister. Mais il n'en est pas ainsi, tel n'est pas l'état des choses. La Belgique s'est retirée de force et *facto* de l'état combiné; elle a dit : je veux rester seule; c'est elle donc qui doit savoir ce qu'elle a voulu; mais ce serait la plus criante injustice en même tems que la plus révoltante absurdité, que de vouloir exiger de la Hollande, qu'elle fasse des sacrifices ruineux pour mettre à son aise un associé qui rejette l'association. Ce n'est que par la force des armes que la Belgique pourrait obtenir un tel résultat.

Ce raisonnement serait vrai si la question se bornait entre la Hollande et la Belgique; mais la position de la question est bien changée, depuis que des arbitres conciliateurs tels que vous — qui, s'il faut les en croire, ne voient que l'avantage des *deux parties*, — s'en sont mêlés.

Ces arbitres n'ont pu dire : la séparation est nécessaire; car avant d'être nécessaire il faut qu'une chose soit possible; et il y a impossibilité morale du moment que l'on ne peut effectuer la chose sans commettre une injustice.

Ce raisonnement, Milord! ne justifie donc en aucune manière votre politique. Vous auriez dû examiner premièrement si ce que vous exigez de la Hollande était juste, et ensuite, si cela était possible.

Vous avez pris une autre route; vous ne vous donnez pas seulement la peine d'examiner la justice de vos demandes; et en ceci vous agissez non seu-

lement prudemment, mais encore vous êtes conséquent avec vous-même. La politique, que vous préférez, saute lestement par dessus de telles considérations, elle n'invoque que *la nécessité, l'excuse des Tyrans*. (1)

La ruine totale de la Hollande vous inquiète aussi fort peu, quoique vous osiez affirmer, que votre gouvernement a fait son possible pour assurer la sûreté de la Hollande et garantir les intérêts de ce pays. Les Hollandais sont naturellement reconnaissants; ils vous en donneront volontiers des preuves si vous voulez bien vous donner la peine de leur dire à quel titre ils vous doivent de la reconnaissance.

Admettons cependant que vous êtes parfaitement dans votre droit, que la nécessité de la séparation entraîne après elle le droit de la Belgique sur les communications territoriales et sur la navigation de l'Escaut. Tout cela ne prouve en aucune manière que vous avez eu des motifs d'agression contre la Hollande, et cela pour cette raison bien simple que la Hollande ne refuse pas à la Belgique ce que vous dites lui être nécessaire. Je me garderai bien d'entrer avec vous dans le dédale des protocoles et des communications diplomatiques, qui réunis complètent la preuve de votre duplicité et de votre perfidie; je ne puis mieux faire que de citer ce que la Conférence elle-même — dont un membre de votre ministère faisait partie — disait dans son protocole du 10 Février 1831, après que le Roi des

(1) VOLTAIRE.

Pays-Bas avait accepté le protocole du 27 Janvier :
» tout ce que la Belgique pouvait désirer elle L'A
» OBTENU : séparation de la Hollande, *indépendance*,
» *sûreté extérieure*, LIBRE NAVIGATION DES FLEUVES
» QUI LUI SERVENT DE DÉBOUCHÉS."

Ce qui déjà au commencement de 1831 avait été accordé par la Hollande, — qui du moins n'est jamais revenue sur ses promesses, — n'a pas été refusé par elle postérieurement; au contraire, elle a fait bien davantage. La réponse de son gouvernement au thème Palmerston, et les art. 7, 8 et 9 (1) du projet de la Prusse accepté en Octobre 1832 par le Roi des Pays-Bas, sont là pour le prouver.

De quel front donc, Milord ! venez-vous dire maintenant aux nobles pairs d'Angleterre pour excuser l'emploi des moyens odieux auxquels vous avez eu recours, que c'était pour assurer aux Belges des communications et des débouchés, qui ne lui étaient pas refusés par la Hollande, et au sujet desquels tout récemment encore le Roi des Pays-Bas avait fait des concessions ultérieures, et s'il en'est permis de le dire, peut-être trop importantes.

Eh quoi ! en 1832 vous employez vos forces contre la Hollande pour obtenir en faveur de la Belgique des avantages, quand deux ans auparavant un ministre Anglais—qui fait encore partie du cabinet—avait déclaré que la Belgique avait ob-

(1) Il a paru à Amsterdam une brochure, écrite par le professeur den Tex dans laquelle le point de droit à cet égard est parfaitement élaboré. Cette brochure a été très exactement analysée dans le Standard Anglais du 11 Février 1833.

tenu tout ce qu'elle pouvait désirer et entre autres la libre navigation des fleuves, qui lui servent de débouché! (1) Le gouvernement Hollandais avait-il donc retiré sa parole comme vous, Milord! Non! au contraire, il avait fait de plus amples concessions, et cependant vous vous êtes permis d'alléguer un tel prétexte!

Vous avez tellement senti, Milord! tout le tort que votre politique faisait à la Hollande, que vous avez cru devoir recourir à d'autres prétextes (2). Je ne dirai rien de la menace de l'intervention de la France, dont votre politique et l'intérêt que vous nous témoignez nous aurait préservé. Au point où en sont les choses, cette intervention nous paraît infiniment moins dangereuse que votre amitié. Dans le système actuel de l'Europe la France n'est peut-être pas tant à craindre pour la Hollande; elle n'a du moins pas d'intérêt bien opposé avec elle. Ce que la France veut, c'est la possession de la Belgique, que nous avons abandonnée, persuadés que la France en deviendrait la maîtresse; il n'y a donc point de motif de crainte pour nous à cet égard.

Mais ce que je ne puis passer sous silence, c'est le système de défense que vous avez adopté pour vous laver du reproche, qui, comme vous le reconnaissez vous-même, avait excité tant de sympathie chez vos compatriotes (3). » L'alliance

(1) Voyez protocole du 19 Février 1831.

(2) If Belgium was forced to look for redress to another and a powerful neighbouring power, nothing could be more dangerous to the existence of Holland. The present Government had done every thing to insure the safety of Holland and preserve the interests of this country.

(3) A good deal of sympathy had been endeavoured to be excited

»de la Hollande," dites-vous, »n'a pas été aussi
»constante qu'on voulait le faire croire; les deux
»dernières guerres le prouveraient. La Hollande
»dans ces guerres s'est rangée parmi les enne-
»mis les plus acharnés de l'Angleterre; dans la
»guerre avec l'Amérique la Hollande sans pro-
»vocation a bloqué avec une escadre combinée le
»port de Plymouth et a aidé à prendre un vais-
»seau de ligne en vue de ce port. Il existait alors
»une coalition pour détruire les forces navales de
»l'Angleterre dans laquelle la Hollande a pris part".

Ce raisonnement, Milord! nous fait connaître que la cause Hollandaise trouve encore des amis en Angleterre. l'Egoïsme et l'esprit de parti ne se sont donc pas encore tellement emparés de tous les coeurs Anglais, que les anciens souvenirs d'amitié, d'alliance et de sympathie nationale n'y trouveraient plus de place. Le chef d'une administration haineuse et ennemie de la Hollande a trouvé nécessaire de réveiller d'anciennes dissensions pour

by continually talking of Holland as the ancient and constant ally of this country. Her alliance had not been so very constant, as could be proved by the last two wars. In them Holland ranked herself amongst the bitterest enemies of this country. In the war of this country with America, for instance, Holland, with but little provocation, ranged herself, with a combined fleet, that blockaded Plymouth, and aided in taking a Britishman-of-war within sight of that harbour. At that time there was a confederacy to destroy the naval power of England, and Holland was found among the confederates. A Noble Earl opposite seemed to sneer at this assertion, but he referred him to the British officers who served at that time, and he would hear what they had to say on the love of the Dutch for this country.

tâcher d'affaiblir par là les sentimens d'amitié, que ses propres compatriotes témoignaient à la Hollande. Et quelle preuve étonnante de grandeur de caractère et de vues nous avez-vous donné en touchant ce sujet ? Vous relevez la petite rancune, que vous croyez fondée sur ce qui est arrivé il y a cinquante ans ; vous la relevez, malgré qu'elle ait été effacée non seulement par plus d'une réconciliation, mais encore par une amitié non interrompue pendant plus d'un quart de siècle !

Et à quelle occasion encore la générosité Anglaise s'abaisse-t-elle à réveiller de tels souvenirs ? au moment qu'il est question des intérêts les plus graves de l'Angleterre et de l'existence de tout un peuple voisin !

Premier ministre de la puissante Angleterre, Lord Grey, a-t-il pu parler de ces torts encore qu'ils fussent réels ! Le malheur et le bon droit du voisin impuissant, naguères ami, permettaient-ils de telles réminiscences ? Ah ! c'est bien dans cette partie de votre discours que se montre à nu l'esprit de petitesse et de basse vengeance qui paraît être un des apanages de l'école doctrinaire, étrangère à tout ce que la nature humaine offre de réellement grand.

Napoléon reprochait aux Bourbons de *n'avoir rien appris ni rien oublié* ; nous sommes en droit de vous faire le même reproche ; car nous avons déjà vu, Milord ! que vous n'avez rien appris ; nous voyons que vous n'êtes pas capable d'oublier ; je dis oublier, en supposant même que vos remarques sur la conduite, que le Gouvernement de mon pays a tenu il y a cinquante ans, fussent parfaitement justes.

Au reste, cette allégation de votre politique suffit pour convaincre la nation Française combien elle peut compter sur l'alliance avec une administration présidée par un chef, si essentiellement vindicatif!

« Je ne vous suivrai pas, Milord ! sur le terrain où vous vous êtes déplacé ; je ferais tort au caractère généreux de votre nation, si je m'y croyais obligé par cette attaque ; je me ferais certainement tort à moi-même en m'abaissant à des récriminations puisées dans ce qui est arrivé il y a si longtemps.

Je ne discuterai donc pas avec vous, ni sur les causes de la guerre de 1780 déclarée par le gouvernement Anglais ; ni sur les dommages que notre commerce avait souffert de la part de la marine Anglaise avant la déclaration de guerre.

Je n'entrerais pas pour le moment dans la question des principes (1) de la neutralité armée, mais je me permettrai de dire que c'est pour le moins bien imprudent de la part d'un ministre Anglais, que de dire, comme vous, que cette confédération devait produire la destruction de la puissance navale de l'Angleterre. La puissance navale de l'Angleterre serait-elle donc à vos yeux incompatible avec l'indépendance et la sûreté du commerce des puissances neutres ? (2)

(1) Voyez à cet égard : KOCH, hist. abrég. des tr. de paix tom. IV p. 35 et suivant et surtout de MARTENS Erzählungen merkw. Fälle des Völkerrechts, tom. II p. 59 et suivans.

(2) Lisez dans KOCH l. c. p. 41. la noble déclaration du Danemark. Koch finit ce chapitre en disant p. 58.

« Toutes les puissances Européennes applaudirent aux principes de la

Qu'il me soit permis cependant de faire remarquer, que, ce que vous vous êtes hasardé d'articuler au sujet du blocus du port de Plymouth par une escadre Hollandaise pendant la guerre en question, n'est qu'un roman inventé par vous, Milord! ou par celui qui vous a fourni les matériaux pour votre beau discours.

Le Ministre Anglais, qui connaît si peu l'histoire de son propre pays, ne devrait pas se hasarder à en parler; vous avez prouvé par tout ce que vous avez dit à ce sujet que même l'expérience du passé ne vous est d'aucune utilité.

Si votre coeur n'a perdu aucun de ses souvenirs, votre tête paraît en avoir perdu beaucoup; l'histoire du dernier demi siècle paraît vous être totalement inconnue. Vous nous en donnez une preuve en parlant de la dernière guerre entre nos pays comme vous l'avez fait. Notre république avait (1) été invitée par votre gouvernement à coopérer avec lui aux mesures à prendre contre la France, et il ne devrait pas être nécessaire de rappeler à

»neutralité armée; la Grande-Bretagne seule en conçut un dépit que
»la prudence lui conseilla de cacher. Avec la guerre d'Amérique, le
»motif qui avoit fait conclure les traités de Saint-Petersbourg et de
»Stockholm, cessa; ces traités tombèrent dans l'oubli, et l'Europe ne
»recueillit pas d'un événement tant célébré le fruit qu'elle en avoit
»espéré. Lorsque dix ans plus tard les puissances du Nord voulurent
»faire revivre ces maximes, la circonstance avoit changé; la Grande-
»Bretagne s'était saisie du sceptre des mers; elle replongea le droit
»maritime dans la barbarie du moyen âge".

(1) Voyez mémoire de Lord Auchland du 26 Janv. 1793. Gazette de Leide 1793 N°. 9.

un ministre Anglais les motifs qui guidaient alors son gouvernement.

» Des traités anciens et solennels, » disait Lord Auchland, » garantis par le Roi, ont été enfreints et » les droits et le territoire de la république ont » été violés. En conséquence Sa Majesté se persuade » qu'elle continuera à éprouver de la part de vos » Hautes Puissances une parfaite conformité de principes et de conduite. Cette conformité peut seule » donner aux efforts réunis des deux pays l'énergie » nécessaire pour leur commune défense et opposer » une barrière aux maux dont l'Europe est menacée."

C'est après cette démarche accueillie favorablement par le gouvernement de la Hollande, que la convention nationale de France a déclaré la guerre à l'Angleterre et à notre Gouvernement par un décret dont les considérans sont en contradiction singulière avec vos assertions et fournissent une nouvelle preuve des sacrifices (1) que la Hollande a faites en faveur de l'Angleterre.

L'issue de cette guerre a été malheureuse ; notre pays vaincu, envahi et enchaîné au char de la France, a été poussé contre l'Angleterre dans une lutte également contraire aux vœux et aux intérêts du peuple Hollandais.

Vous était-il permis, Milord ! de parler de ces

(1) Gazette de Leide 1793. N^o. 12 supplément. Dans les motifs proposés par Bruzat il était dit entre autres : » déclarer la guerre à l'Angleterre c'est la déclarer au Stadhouder des provinces Unies, le sujet plutôt que l'allié du Roi George."

événemens pour en tirer des inductions auxquelles ils ne prêtent en aucune manière?

Avez-vous donc oublié que l'Angleterre elle-même s'était emparée avant et pendant le cours de cette guerre de nos vaisseaux et de nos colonies, sous le prétexte de les garder pour une nation qu'elle ne cesserait de regarder comme amie? (1)

Je n'insiste pas. J'en ai assez dit pour faire apprécier votre bonne foi et la portée rétrécie de votre politique.

Si cependant je me trompais dans tout ce que je viens d'avancer, si l'histoire n'était pas là pour démentir formellement toutes vos assertions, les brouilleries, qui pendant quelques années de la fin du XVIII et du commencement du XIX siècle auraient existé entre l'Angleterre et la Hollande, n'ont certainement pas pu effacer l'amitié et l'alliance constante qui pendant plus d'un siècle — depuis l'avènement de Guillaume III, depuis que la Hollande avait donné un Roi à l'Angleterre — unissaient les deux pays; et enfin ces brouilleries ont été postérieurement bien effacées par tous les sacrifices auxquels la Hollande en 1814 et 1815, a dû consentir en faveur de l'Angleterre, qui est sortie fi-

(1) Voyez dans la gazette de Leide 1795 No. 33, supplément, le rapport des commissaires envoyés en Angleterre pour réclamer nos vaisseaux. «Le résultat (disent-ils) a été un refus dans le goût Anglais, dont le prétexte était que *S. M. Britannique comme défenseur des intérêts du peuple des Provinces Unies se croit obligée de prendre sous sa garde et de préserver des armes ennemies de la France une partie si considérable des possessions de la république*».

nalement de la lutte sanglante, restant en possession des propriétés et des plus riches colonies, dont spontanément elle s'était emparée pour les garder au nom d'une alliée, sous le beau titre de défenseur, que pour colorer de tels actes elle s'était donnée devant l'Europe.

Ces sacrifices confirmés par une paix et une intimité de quinze années me semblent ne pas permettre de revenir sur des dissensions passagères et surannées. De quel œil devrions-nous, Milord! considérer la sincérité et la générosité Anglaises, si, après tout ce qui est arrivé pendant un siècle et demi, après tant d'assurances d'amitié et de bienveillance, répétées encore si récemment, il serait possible de croire que les sentimens et les réminiscences, auxquelles vous avez eu l'imprudence de faire allusion, ne seraient pas désavoués par tout ce que l'Angleterre contient d'honnêtes gens!

Vous continuez dans votre système d'absurdité et de déception, et pour excuser aux yeux de votre Parlement l'emploi de la force brutale contre un voisin peu puissant, vous dites, (1) » que les cinq » puissances ayant déclaré dans leur dernier protocole que la Hollande n'accédant pas à l'arrangement amical proposé par les cinq puissances, des » voies coercitives avaient été jugées nécessaires; que » ces puissances y ont souscrit; et que depuis que » cette coercition avait été décrétée, on avait laissé » à la France et à l'Angleterre le soin de l'appli-

(1) However, it came at last to such a point, that forbearance could be no longer exercised, and the conferring Powers stated in the last Protocol, that all hopes of amicable adjustment were vain, and that

» quer, afin de porter la Hollande au sentiment de
» ce qu'elle devait à d'autres nations."

Il m'en coûte, Milord! d'accuser un vieillard de mensonge; ce vice est si ignoble et si avilissant! surtout lorsque l'impudence se joint à la duplicité.

Je ne puis cependant m'en épargner le chagrin, les faits parlent avec une évidence trop claire et trop récente. Le dernier protocole que je connaisse est le soixante-dixième du 1 Octobre, et dans ce protocole les Ambassadeurs des trois cours ont expressément déclaré:

» 3°. Qu'ils ne possédaient pas de pouvoirs, qui
» les autorisent, soit à demander au Gouvernement
» des Pays-Bas l'exécution partielle d'un traité, au-
» quel il n'a pas encore accédé, en réclamant l'éva-
» cuation préalable de la Citadelle d'Anvers, soit à
» consentir à la défalcation hebdomadaire, proposée
» à l'égard de la Hollande par les plénipotentiaires
» de France et de la Grande-Bretagne.

» 4°. Que dans le cas où des mesures coercitives
» seraient mises à exécution par le Gouvernement Fran-
» çais et par le Gouvernement Britannique, les plé-
» nipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie ne
» pourraient s'y associer, et se réserveraient de déve-
» lopper, chacun pour ce qui le concerne, les motifs
» de cette détermination de leurs cours.

absolute coercion was necessary. (Hear, hear.) Coercion was consequently proposed, and the united Powers subscribed to it. Why should they not? For it would be ridiculous to keep all Europe in suspense, and prevent the continental Powers from disarming, merely through the obstinacy of Holland. — Since coercion was deemed necessary, it was left to France and England to put in practice, and to bring Holland to Usence of what was due to other nations.

Les ministres de la Grande Bretagne et de la France n'ont pas consenti à la proposition qui par suite de cette déclaration fut faite par les ministres des autres cours, et l'affaire en est restée pour le moment dans cet état, qui certes était bien le contraire de ce que vous avez osé affirmer.

Cela est tellement vrai que ce n'est pas seulement au nom de la Conférence, mais bien en leur propre nom, que la France et l'Angleterre ont commencé et continué leurs opérations hostiles; mais encore que les autres Puissances ont expressément protesté contre cet abus de la force brutale. Et vous vous êtes abaissé, Milord! après des événemens si récents, à dire en plein Parlement *que les voies coercitives avaient été jugées nécessaires par les cinq cours et que l'exécution en avait été abandonnée à la France et à l'Angleterre!* Ce n'était certainement pas après de tels faits qu'il appartenait à votre gouvernement de donner une leçon à la Hollande sur les égards que les nations indépendantes se doivent! Et je vous crois volontiers lorsque vous dites (1) que c'est avec un sentiment pénible que vous avez signé la convention du 22 Octobre.

Ah! pourquoi, Milord! n'avez-vous pas écouté cet avertissement de votre conscience! vous auriez épargné à votre pays la honte qu'entraîne la complicité à un système de brigandage; et à vous-même le dés-honneur, dont une défense entièrement appuyée sur des mensonges vous couvre aux yeux de l'Europe.

(1) It was with great pain he confessed that he signed the convention of the 22d of October; but he had no other alternative.

Félicitez-vous après cela de la loyauté avec laquelle la France a observé le traité, et a fait rétrograder ses troupes après la prise glorieuse d'une citadelle qui n'était défendue que par cinq mille braves (1).

Elle se serait bien gardée de ne pas observer strictement une convention, qu'un ministre Anglais n'avait signée qu'à contrecœur.

Elle se serait bien gardée de déchirer si vite le voile qui paraît couvrir vos yeux ; il n'en était peut-être pas tems encore, s'il fallait qu'auparavant la séduction habile eût compromis plus fortement l'honneur Anglais, s'il fallait qu'auparavant la révolution eût poussé de plus fortes racines en Angleterre, et que la Belgique fût préparée encore plus, qu'elle ne l'est déjà, à son incorporation avec la France.

La prudence du juste milieu, quoiqu'elle tende au même but, ne se risque pas aussi facilement que les passions violentes des Jacobins, ou la forte volonté d'un Napoléon.

Vous finissez, Milord ! ce beau discours par une considération bien digne de la conduite que vous avez inspirée à votre gouvernement et de l'espèce d'apologie que vous en avez prononcée.

» Si l'on avait tenu bon contre la Belgique on eût pro-
voqué, » dites-vous, » une guerre Européenne ! » (2) Sup-

(1) For the French, not adhering strictly to the convention of the 22d of October, by which they might remain longer in possession of Belgium, withdrew their troops with a promptitude that clearly showed their honour and good faith, properly deeming a continuance of the embargo sufficient to compel Holland to adhere to late stipulations.

(2) It would have been the commencement of hostilities which must

posons que cela fût vrai; supposons que l'Angleterre s'étant réunie aux trois autres cours pour faire rendre justice à la Hollande, la France seule aurait cru pouvoir et devoir résister; supposons enfin que la Belgique elle-même eut préféré une guerre injuste et destructive des intérêts de sa religion, de son industrie et de son commerce, à une paix honorable et juste, dans ce cas-là même était-ce l'Angleterre qui devrait reculer devant la peur que lui inspirait la France? L'Angleterre devrait-elle sacrifier à l'opiniâtreté et à l'astuce Belges un ancien allié? La cause de l'humanité et de la justice devrait-elle être abandonnée par la puissante Angleterre par suite de pareilles considérations? Que dis-je, un ministre d'Angleterre devrait-il abandonner les intérêts de son pays pour conserver un fantôme de paix, et surtout devrait-il dans le parlement Anglais s'en faire un mérite et exciter de plus en plus l'esprit de domination Française?

Depuis quand la loyauté et la politique Anglaises consistent-elles dans l'appui qu'elles accordent aux pays qui déjà possèdent des protecteurs puissans, pour accabler avec toute leur force brutale

have led to a war of principle throughout the whole of Europe. It was, therefore, that he regarded the course of policy which the Noble Earl recommended, with something like horror, and it was therefore that it had been the earnest and the anxious wish of his Majesty's Government to avert that evil which, beyond all controversy, it would have been the effect of the Noble Earl's policy to have produced and hastened and aggravated. In stead of continuing amicable relations for two years, they could not, under such circumstances, have been maintained even for the short space of two months. The general peace of Europe had fortunately been preserved.

un pays peu puissant? Ah! si dorénavant votre cabinet se laisse guider par de telles considérations, il faudra qu'il abandonne tout espoir de conserver quelque prépondérance en Europe.

Votre puissance ne servira plus à diriger l'équilibre de l'Europe; Elle ne constituera désormais que la boule de plomb qui roulera du côté vers lequel l'équilibre penche déjà, pour augmenter la force qui l'entraîne, mais à laquelle elle ne peut résister.

Nous devons alors abandonner l'espoir de retrouver dans l'Angleterre l'appui de la véritable liberté en Europe. Du moment que la France accordera sa protection à la tyrannie d'un ou de mille despotes, l'Angleterre se joindra à elle; car la paix de l'Europe ne sera conservée qu'à ce prix. (1) Voilà donc, Milord! le but de votre politique! La paix de l'Europe! Ah! qu'elle serait belle cette politique, si elle était basée en même tems sur la force, sur la justice et sur le respect dû aux traités; mais qu'elle est déshonorante et misérable, lorsque son but est de masquer la faiblesse, et le mépris de tout ce qui est juste!

Et quelle paix encore achetez-vous par les sacrifices de l'honneur, de la justice et de l'intérêt Anglais? Pour les rapports entre les nations la paix est, ce que le règne des lois est pour les rapports entre les particuliers; nous

(1) Déjà le ministre des affaires étrangères en France a pu dire ouvertement dans la chambre des députés: « que jamais le Gouvernement » Français n'a compté pour plus en Europe, que jamais on n'a cru da- » vantage à sa parole et à sa puissance! » Séance du 21 Février 1833, Gazette de France, 22 Févr. 1833.

avons déjà vu que vous conservez la paix à l'Europe, comme l'ordre existe dans ces contrées où des brigands armés pillent et massacrent en plein jour ; où la force reste non à la loi , mais au crime impuni.

Continuez donc d'achever le bel édifice , dont vous avez jeté les fondemens d'une manière si noble ; affaiblissez de plus en Europe le respect qu'on doit aux droits et aux traités existans ; aidez à confondre de plus en plus les notions de paix et de guerre, de justice et d'injustice, qui jusqu'ici , même au milieu des disputes les plus acharnées , n'avaient pas encore été méconnues en Europe ; et joignez vous toujours au plus fort pour ne pas rompre un état de repos fictif !

En agissant de cette manière, Mîlord ! vous finirez dignement une carrière, dans laquelle vous ne vous êtes distingué que par la singularité d'avoir été par des événemens imprévus placé à la tête d'une nation forte et généreuse , après avoir été pendant tout le cours de votre vie le chef d'une faction, qui désirait se rendre importante ; vous finirez dignement cette carrière, en voyant déchirer par la puissance active d'un corps vigoureux le vêtement mesquin, que—ne consultant que vos propres formes de Pygmée—vous avez cru convenir à un géant ; et en emportant dans la tombe la honte d'avoir commencé , comme le dit un vieil adage, par être dupe et d'avoir fini par être fripon.

Combien vous différez de ce grand politique, qui connaissait mieux son peuple et ses intérêts et qui savait mieux apprécier les suites inévitables qu'entraînent tôt ou tard les transgressions de la justice

et de la morale, lorsque dans la même assemblée qui a dû entendre votre discours, il élevait sa voix pour flétrir le vice, et garantir sa patrie d'une révolution, à laquelle déjà alors vos efforts tendaient. Je finis cette lettre en vous rappelant les paroles éloquentes dont PITT fit retentir la tribune Anglaise, en disant: (1) » Il est un devoir » qu'en cette occasion nous ne devons pas négliger. » C'est de consigner publiquement à la connaissance » du monde entier notre opinion, que toutes » les scènes terribles et déchirantes, qui se sont » passées en France, sont l'effet naturel des principes, dont on y fait publiquement profession; » principes subversifs de tout ordre social, nouveaux dans l'Histoire du Monde, contradictoires » à l'expérience des siècles, répugnant à la moralité, ennemis de la religion, tendant finalement » à rendre le genre humain malheureux, en privant les gouvernemens de l'énergie nécessaire pour » le maintien du bien-être public, et chaque individu de tout ce qui lui est cher dans la société civile. Voilà, en effet, une leçon, qu'il faut présenter aux Nations pour leur apprendre le danger » qu'il y a d'essayer à mettre en pratique une théorie vague et trop souvent illusoire en fait de Gouvernement, de mépriser, d'avilir les maximes des ancêtres, suivies d'âge en âge, et consacrées par l'expérience et la sagesse de tous les tems."

(1) Discours de Pitt dans la Séance du Parlement du 1 Février 1793, Gazette de Leide N^o. 13 Supplément.

